



Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 8 MARS 2023

20h à la salle du Batac, ZA Lafourcade, à Gimont

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 mars, à 20h à la salle du BATAc, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Titulaires présents :

Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC*, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN*, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON

Suppléants votants présents:

Michel ANGELE*, Eric TRUFFI, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Excusés ou absents (titulaires) :

Gérard ARIES, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Valérie MANISSOL, Franck VILLENEUVE.

Etaient présents (agents du PETR) :

Aurore DUCOURNEAU, Charlotte CHAMPOISEAU, Aurélie BEGOU*, Julie FLEURIAULT*
*présents en visioconférence.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 15

Quorum : 9

Procurations : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Jean-Luc SILHERES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Délibérations

1- Modification des membres du Bureau

- 2- Constitution des commissions du PETR
- 3- Désignation des représentants PETR à l'assemblée des Territoires de la Région
- 4- Signature de la convention PVD de la CC Lomagne Gersoise
- 5- Signature de la convention PVD de la 3CAG
- 6- Débat d'orientation budgétaire
- 7- Cotisation de participation des EPCI

QUESTIONS DIVERSES

D2023_03_01

ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine en date du 15 novembre 2022 a acté la nomination d'un nouveau délégué titulaire, membre du bureau du PETR, Monsieur Julien DELIX en remplacement de Josiane DELTEIL.

Le Président propose de procéder à la mise à jour des membres du bureau.

Liste des élus membre du Bureau :

NOM Prénom	Titre	PETR
GUARDIA MAZZOLENI Ronny	Président	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise
SILHERES Jean-Luc	1 ^{er} Vice-président	Communauté de communes des Bastides de Lomagne
ARIES Gérard	2 ^{ème} Vice-Président	Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone
IDRAC Francis	3 ^{ème} Vice-Président	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
MAGNOAC Sandie	4 ^{ème} Vice-Présidente	Communauté de communes du Savès
BALLENGHIEN Xavier	Autre membre du bureau	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise
BET Patrick	Autre membre du bureau	Communauté de communes des Bastides de Lomagne
VILLENEUVE Franck	Autre membre du bureau	Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone
DELIX Julien	Autre membre du bureau	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
LAREE Guy	Autre membre du bureau	Communauté de communes du Savès

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

De valider la liste des membres du Bureau telle que présentée ci-dessus,

Et les déclare installés.

D2023_03_02	CONSTITUTION DES COMMISSIONS DU PETR
--------------------	---

Lors du conseil syndical du 12 octobre 2022, les élus ont acté le principe de la mise en place de cinq commissions thématiques et son mode de fonctionnement.

Afin qu'elles puissent se réunir dans les meilleurs délais, il est proposé d'acter les membres des commissions en attendant les nominations des membres du conseil de développement.

Les membres de la commission culture sont les suivants :

EPCI	Membres
CCGT	Frédéric PAQUIN Marilyn VIDAL
3CAG	Jacques SERIN Corinne CACICEDO
CCBL	Jean-Luc SILHERES (Président) Annie DELAYE
CCS	Marie-Thérèse CAILLE Denys GRANIER DEFERRE
CCLG	Isabelle DUBORD Odile SCHAAP

Les membres de la commission environnement sont :

EPCI	Membres
CCGT	Julien DELIX Martine ROQUIGNY
3CAG	Gérard ARIES (Président) Isabelle RAFEL
CCBL	Patrick BET Jean-Jacques SAGANSAN
CCS	Pierre GUICHERD Fabien ESCALAS
CCLG	Sabah MERZAK René CARPENTIER

Les membres de la commission économie sont :

EPCI	Membres
CCGT	Murielle ABADIE Jean-Marc VERDIE
3CAG	Pierre Olivier PLANCHAND Christophe VICEDO
CCBL	Pascal GOUGET Bénédicte DISCORS
CCS	Patrick MAHO Guy LAREE
CCLG	Xavier BALLENGHIEN (Président) Georges BOUE

Les membres de la commission mobilité-tourisme sont :

EPCI	Membres
CCGT	Claire NICOLAS Pascale TERRASSON
3CAG	Séverine CARCHON Michel ANGELÉ
CCBL	Serge CETTOLO Christiane PIETERS
CCS	Sandie MAGNOAC (Présidente) Christian MAGNOUAC
CCLG	Alain SCUDELLARO Antoine FARIN

Monsieur TRUFFI explique sa stupéfaction à ne plus figurer comme membre de la commission TOURISME/MOBILITE alors qu'il en avait fait la demande et que cela avait été validé par l'EPCI de la 3CAG. Il exprime son incompréhension et affirme qu'en tant que membre suppléant, il ne siègera plus en conseil syndical. Le Président rappelle que les candidatures reçues au PETR avaient été envoyées aux EPCI correspondants et que le conseil syndical avait demandé au EPCI de désigner leurs membres par commissions. Ce que les EPCI ont fait.

Les membres de la commission contractualisation sont :

EPCI	Membres
CCGT	Gaëtan LONGO Francis IDRAC
3CAG	Remplacement de Christophe MEAU (démissionnaire) Bernard MONLIBOS
CCBL	Alain BERTHET Gilles BEGUE
CCS	Pierre LACOMME Bernard BEYRIA
CCLG	Julien PELLICER

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **De valider** la composition des commissions et d'identifier ultérieurement les membres du conseil de développement appelés à siéger dans chaque commission.

D2023_03_03

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES

Le président rappelle que le Conseil Régional Occitanie a mis en place en 2016 une Assemblée des Territoires afin que les territoires de projets (Pays, PETR, GAL, PNR, Communauté d'Agglomération et Métropole) soient au cœur de l'action publique et de l'identité régionale. Cette Assemblée est constituée de 158 membres élus ne siégeant pas au Conseil Régional et respectant la parité femme-homme ainsi que l'équité territoriale.

Le Conseil Syndical est invité à **désigner 2 membres élues (femme et homme) et 2 membres du CODEV**, en respectant autant que possible la répartition sur les bassins de vie ainsi que l'équité territoriale.

Le président fait un appel à candidatures.

Aucune disposition normative ne prévoit le mode de désignation des membres de l'Assemblée des Territoires. Avec l'accord du conseil syndical, la désignation peut se faire à main levée.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **De désigner** en tant qu'élues à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

- Jacques SERIN

- Pascale TERRASSON

- **De désigner** en tant que membres du CODEV à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

- en attente de retour du CODEV

D2023_03_04

**PETITES VILLES DE DEMAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
« PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE) DES COMMUNES DE FLEURANCE DE LECTOURE ET DE LA CC LOMAGNE
GERSOISE**

Ce programme s'inscrit dans le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Energétique du Pays Portes de Gascogne et les projets des PVD ont vocation à être inscrites dans les programmes opérationnels annuels du Territoire.

Sur la base du projet de territoire, les petites villes de demain Fleurance, Lectoure en étroite relation avec la Communauté de Communes Lomagne Gersoise, ont élaboré un projet de développement et de revitalisation commun faisant partie intégrante du projet de territoire, porté par le PETR Portes de Gascogne. Les grandes orientations issues de cette convention sont :

- Orientation 1 : Mobilités et déplacements : Favoriser une requalification douce et fonctionnelles des espaces publics et accompagner une mobilité décarbonée, source d'attractivité pour le territoire
- Orientation 2 : Art de vivre, spécificités locales : Valoriser le patrimoine sous toutes ses facettes
- Orientation 3 : Habitat logement : Diversifier un parc de logement qualitatif
- Orientation 4 : Dynamique Locale-Commerces et services : Composer et compléter une offre attractive

Elles s'inscrivent pleinement avec les enjeux posés issus du projet de territoire du PETR (transitions, attractivité et cohésion).

La convention présente des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme des communes de Fleurance et Lectoure.

Ainsi, la convention cadre PVD formalise le projet de revitalisation, précise les ambitions retenues, le programme d'actions identifiés, l'articulation avec le CRRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'approuver** le projet de convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire avec la communauté de communes de la Lomagne Gersoise ainsi que ses différentes annexes liées à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

D2023_03_05

**PETITES VILLES DE DEMAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
« PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE) DES COMMUNES DE GIMONT, AUBIET, SARAMON, SIMORRE ET DE LA CC
COTEAUX ARRATS GIMONE**

Ce programme s'inscrit dans le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Energétique du Pays Portes de Gascogne et les projets des PVD ont vocation à être inscrites dans les programmes opérationnels annuels du Territoire.

Sur la base du projet de territoire, des villes de Gimont, Aubiet, Saramon, Simorre en étroite relation avec la Communauté de Communes Côteaux Arrats Gimone, ont élaboré un projet de développement et de revitalisation commun faisant partie intégrante du projet de territoire, porté par le PETR Portes de Gascogne. Les grandes orientations issues de cette convention sont :

- Orientation 1 : Habitat
- Orientation 2 : Vie économique
- Orientation 3 : Espaces publics & mobilités
- Orientation 4 : Services et équipements

Elles s'inscrivent pleinement avec les enjeux posés issus du projet de territoire du PETR (transitions, attractivité et cohésion).

La convention présente des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme des communes de Gimont, Aubiet, Saramon, Simorre.

Ainsi, la convention cadre PVD formalise le projet de revitalisation, précise les ambitions retenues, le programme d'actions identifiés, l'articulation avec le CRRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'approuver** le projet de convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire avec la communauté de communes des Côteaux Arrats Gimone ainsi que ses différentes annexes liées à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

Il est annexé à ce compte rendu le document projeté en séance.

Le Président rappelle les points devant être abordés lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- la structure des effectifs, les dépenses de personnels, la durée effective du travail, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Madame NICOLAS demande si la section de fonctionnement ne va pas être impactée par la hausse des fluides.

Madame la Directrice précise que le loyer du local au sein de la mairie de Gimont est global.

Monsieur BALENGHIEN demande à être informé du taux global de financement des postes subventionnés.

Madame la Directrice précise que sur l'ensemble de l'effectif, soit 9ETP, le taux de subvention est de 42% soit un reste à charge de 58% pour le PETR. Une réponse lui sera apportée ultérieurement.

Précision apportée : Le taux de subvention moyen des postes subventionnés est de 63%.

Madame TERRASSON s'interroge sur la possibilité de contrat en leasing pour le véhicule au lieu d'en acheter un.

Madame la Directrice précise qu'il sera plus raisonnable d'acheter un véhicule sur la section d'investissement plutôt qu'en location sur la section de fonctionnement, qui devrait être déficitaire en fin d'année 2023.

Le Président précise qu'il va falloir étudier plusieurs hypothèses.

Madame NICOLAS demande des précisions financières sur le projet de l'Hôtel de France, à savoir le coût estimatif du projet.

Monsieur le Président explique qu'une fois le retour de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (été 2023), un plan de financement prévisionnel et plus précis du projet devra être communiqué.

Madame NICOLAS et Monsieur BALENGHEIN s'interrogent sur le taux de subventions attendues.

Monsieur le Président explique que le projet pourra être revu à la baisse en fonction du reste à charge du PETR et qu'en l'état le plan de financement est établi à minimum 50%.

Monsieur LAREE s'interroge sur la position des autres porteurs de projets dans le cas où le PETR se retire du projet de l'hôtel de France.

Le Président rappelle qu'au cours de la réunion du bureau, il a été décidé que le montant de la participation des EPCI restait à 3.50€ pour l'année 2023 néanmoins qu'au vu des difficultés rencontrées par le PETR sur la section de fonctionnement, une réflexion devra être menée au sujet

de la hausse éventuelle de la cotisation dès 2024. Un bilan financier avec différents scénarios sera présenté aux élus courant octobre afin d'établir des pistes de réflexions financières.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.
- **prend acte** du rapport annexé au présent procès-verbal sur la base duquel s'est tenu le DOB.

D2023_03_07 VALIDATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2023 DES EPCI

VU les articles L. 5212-19 et L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales actant le financement des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux par les contributions des EPCI adhérentes,

CONSIDERANT que les membres du bureau réuni le 23 février 2023 ont pris acte des difficultés financières rencontrées par le PETR et qu'ils souhaitent maintenir la cotisation à un niveau équivalent à 2022,

Il est proposé au conseil syndical de maintenir le montant de la cotisation 3,50€, soit un montant de la participation 2023 des EPCI, calculé à partir du dernier recensement de l'INSEE :

	Contributions 2023 / Insee 2020 (population totale)	
CC Lomagne Gersoise	67 655.00 €	19 330 hab.
CC Gascogne Toulousaine	66 720.50 €	19 063 hab.
CC Bastides de Lomagne	40 887.00 €	11 682 hab.
CC Coteaux Arrats Gimone	38 433.50 €	10 981 hab.
CC du Savès	34 993.00 €	9 998 hab.
TOTAL	248 689.00 €	71 054 hab.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer. Le Président rappelle qu'il faudra étudier à la fin de l'été 2023, la cotisation 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **De fixer** le montant de la cotisation 2023 à 3,50 € par habitant.
- **De reporter** la question de l'augmentation des cotisations et la contribution spécifique aux opérations, lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, afin de laisser aux EPCI le temps d'en débattre au sein de leur Conseil Communautaire.

Questions diverses :

Le président évoque le suivi de la constitution des membres du GAL.

Lors du conseil syndical du 12 octobre 2022, les élus ont validé la constitution du GAL avec :

- Un collège public avec 12 élus titulaires et 12 suppléants (3 pour les CCLG et CCGT ; 2 pour les CCBL, 3CAG et CCS) dont au moins un délégué communautaire par EPCI.

- Un collège privé avec 13 membres titulaires et autant de suppléants

Un appel à candidature lancé et trois réunions publiques ont été organisées. Dans le cadre des candidatures d'élus de la CCGT, le Président a désigné les deux manquants. *

Le listing non définitif de l'ensemble des candidatures est fourni ci-après.

Collège Public

EPCI	NOM - Prénom	NOM - Prénom
CCLG (6 places)	Edouard SCHMIDT	Georges BOUE
	Gisèle GIMAT	Jean-Claude LASGLEYZE
	Ronny MAZZOLENI	Antoine FARIN
CCBL (4 places)	Annie DELAYE	Anne- Sophie BIEHLMAN
	Catherine COURNOT	Bénédicte DISCORS
3CAG (4 places)	Alain IVORRA	Benoît SALERS
	Jacques SERIN	Michel ANGELE
CCS (4 places)	Marie- Thérèse CAILLES	Fabien ESCALAS
	Sophie METRICH	Patrick GOULESQUE
CCGT (6 places)	Gérôme BEYRIES	Maryline VIDAL*
	Gérard PAUL	Claudine DANEZAN*
	Claire Nicolas *	Gaëtan LONGO*
	Jean- Sebastien KLEIN MEYER*	

Collège privé

EPCI	NOM - Prénom	NOM - Prénom
CCLG (6 places)	Ingrid RIVET	Frederic BETOUS
	Jean-Pierre DUTRUGE	Jacqueline BONNEAU
	Dominique ACHE	Jean-Pierre OLIVA
	Gérard BAYLE	Philippe ROSEAU
CCBL (4 places)	Didier BARDY	Bruno MONFLIER
	Vincent PLARD	Sophie STIGLIANI (à confirmer)
3CAG (4 places)	Hélène MATHON	Emilie VANNIEU
	Philippe LEBRETON	Marc FOUILLAND
CCS (4 places)	Manon COUSINOU	Jean-Philippe GAUTHIER
	Estelle JACQ	Marie-Ange DOMMAIN
	Jean AMBLARD	Maëva BOURCIER
	Corinne FLOURENCE	
CCGT (6 places)	Marie LEBAS	Mylène LOPEZ
	Patrick BODART	Christopher SOCCIO
	Betty SAVANIER	Vincent SAVANIER
PAYS	Stephane ROBERT	Francis CHABROL

Monsieur le Président précise que c'est les membres du groupe de travail LEADER qui effectueront ce choix, composé d'élus et de citoyens. Les membres du groupe de travail constitué d'élus et de citoyens feront une proposition qui devra être validée en conseil syndical du 11 avril prochain.

Le budget primitif fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil syndical. Monsieur le Président rappelle que les dates annuelles de tenue du bureau et du conseil syndical seront communiquées par mail à l'ensemble des personnes concernées.

Numéro	Bureaux	Conseils syndicaux
1	23/02/2023	28/02/2023 08/03/2023
2	27/03/2023 05/04/2023 à 18h Salle du petit secrétariat-PETR	A redéfinir_lieu à déterminer
3	31/05/2023 à 18h Salle du petit secrétariat-PETR	13/06/2023 à 18h_à déterminer
4	14/09/2023 à 18h Salle du petit secrétariat-PETR	28/09/2023 à 18h_à déterminer
5	28/11/2023 à 18h Salle du petit secrétariat-PETR	12/12/2023 à 18h_à déterminer

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h00.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc SILHERES



Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
08 62 97 97 50
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL



